

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 17 octobre 2024 à 14 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Jocelyn Brasseur, Suzie Fortin, Clarence Lloyd, Vincent Jarry, Michèle Turcotte.

SONT ABSENTS : -

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, ainsi que la trésorière-greffière adjointe, madame Chantal Beaudoin.

Aucune autre personne n'est présente lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) VOIRIE

- a. Accepter la soumission de Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux de rechargement sur le chemin du Roy.
- b. Accorder le contrat de collecte des matières organiques et des déchets à la compagnie Services Ricova inc. pour l'année 2025.

3) PÉRIODE DE QUESTIONS

4) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-10-213

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) VOIRIE

- a. **Accepter la soumission de Normand Jeanson Excavation inc. pour les travaux de rechargement sur le chemin du Roy.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rechargement du chemin du Roy.

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu les soumissions suivantes :

| Soumissionnaire | Montant de la soumission (incluant taxes) |
|---------------------------------|--|
| Excavation L.G. inc. | 51 691,61 \$ |
| Les entreprises Aljer inc. | 48 948,02 \$ |
| Normand Jeanson Excavation inc. | 44 265,38 \$ |

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux seront couverts en totalité par une subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (circonscription électorale) (PAVL-PPA-CE).

2024-10-214

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le contrat de rechargement granulaire du chemin du Roy soit accordé à la compagnie Normand Jeanson Excavation inc., pour un montant incluant les taxes de 44 265,38\$.

ADOPTÉE

- b. **Accorder le contrat de collecte des matières organiques et des déchets à la compagnie Services Ricova inc. pour l'année 2025.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres par invitation pour la collecte des matières organiques et des déchets pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de la part de la compagnie Services Ricova inc.

2024-10-215

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le contrat de collecte de matières organiques et des déchets pour l'année 2025 soit accordé à la compagnie Services Ricova inc. pour un montant total incluant les taxes de 78 486,53\$.

ADOPTÉE

3) PÉRIODE DE QUESTIONS

4) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-216

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 14h30, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Michèle Turcotte
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, maire de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.